



# LES ATTAQUES

Arrêté n°2023-038

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE CALAIS

## Arrêté de numérotation de la parcelle cadastrée AD n°326

**Le Maire de la Commune de Les Attaques,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2213-28,  
Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;  
Considérant qu'il convient d'ajouter un numéro sur la parcelle cadastrée AD n°326 située rue d'Amsterdam ;

### ARRETE

**Article 1 :** il est prescrit l'ajout d'un numéro sur la parcelle AD n°326 sur la voie « rue d'Amsterdam »  
Parcelle AD n°326 :  
- 85 rue d'Amsterdam.

**Article 2 :** La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont l'ampliation sera transmise :

- Aux services fiscaux,
- Aux services postaux,
- Aux entreprises de réseaux.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.  
Publié le 08 mars 2023